

## **REUNION DU MARDI 28 JANVIER 2025**

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ LE VINGT HUIT JANVIER A DIX-NEUF HEURES, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Laurent LEMARCHAND, Maire de SALLENELLES.

Étaient présents : Mesdames Pascale DAGORN - Paola CHRETIEN - Catherine MARTIN-LELIEVRE

Messieurs Christophe BUSSON - Charles VEAUX - Junior BRICHART

A donné pouvoir : Jérôme MAHEUX à Christophe BUSSON  
Noémie GERMAINE à Laurent LEMARCHAND

A été élu secrétaire de séance : Junior BRICHART

---

### **1/ Approbation du Conseil du 5 Novembre 2024 :**

Le conseil du 5 Novembre 2024 ne soulève aucune remarque.

### **2/ Infos du Maire :**

#### Révision du PLU :

Le Maire fait un point sur l'avancée de la révision du PLU, l'enquête publique aura lieu à la mairie avec la présence d'un commissaire enquêteur aux dates suivantes :

- Mardi 18 mars de 16h00 à 18h00
- Samedi 5 avril de 10h00 à 12h00
- Vendredi 18 avril de 16h00 à 18h00

Ces permanences permettront aux administrés d'échanger au sujet de la révision du PLU avec le commissaire enquêteur et de soumettre leurs observations dans le registre prévu à cet effet ou par email à une adresse dédiée. Les documents seront mis à disposition du public sur le site internet et consultables en mairie sur les heures d'ouverture.

Plus d'informations seront prochainement communiquées par la page facebook, l'affichage et par distribution dans les boîtes aux lettres.

Pour le moment la commune a reçu des avis favorables des différentes entités (DDTM, Département du Calvados, la chambre d'agriculture, CCI et NCPA).

Le retour de l'enquête publique devrait parvenir le 18 mai pour une approbation de la préfecture courant Juin.

Concernant la maison de la nature, il existera une zone spécifique dans le PLU et le Maire informe qu'il n'y a à ce jour pas de nouvelles du projet de rénovation depuis la modification du projet initial ni de permis de construire de déposé.

### Travaux de la commune

Le Maire dresse le bilan des travaux réalisés sur l'année 2024 :

- ✓ Curage du fossé au Chemin du Moulin d'eau, les récentes pluies ont provoqué quelques problèmes d'évacuation
- ✓ Maçonnerie : le mur du cimetière ainsi que la façade arrière de la mairie ont été rénovés
- ✓ Marquage au sol des places de stationnement rue Léopold Trébutien
- ✓ L'installation d'un panneau « Risque d'inondations » au boulevard Maritime
- ✓ La toiture de l'église a été rénovée
- ✓ La salle des fêtes a été rénovée

Les travaux restant à effectuer et programmés pour cette année sont les suivants :

- Le marquage au sol de la zone 30 au carrefour principal
- L'effacement des réseaux rue du Lazaret (en fonction du programme de travaux du SDEC)
- La pose de rivets « ici commence la mer »
- La remise aux normes du logement au-dessus de la mairie suite au départ prochain de la locataire

### Autres informations

Le Maire informe que 4 nids de frelons ont été déclarés cette année dans la commune. Concernant la présence de ragondins, quelques-uns ont été recensés dans la commune, NCPA a dressé un état du piégeage pour l'année 2024 : 3 225 ragondins piégés et 1211 rats musqués piégés sur le territoire.

Concernant les demandes de travaux, le Maire expose le tableau récapitulatif des demandes reçues en mairie depuis le début de l'année (13 dossiers déposés), celles-ci sont consultables sur le tableau d'affichage en mairie.

Le Maire informe de l'inscription de la commune au dispositif Vigicrue Flash, présenté lors de la commission GEMAPI du 13 Décembre 2024. Ce service d'avertissement gratuit est proposé par le ministère de l'environnement et permet d'être averti d'un risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau de la commune non couverts par la vigilance crue.

Les récentes pluies ont provoqué des problèmes d'évacuation au niveau du stationnement des camping-cars, le réseau étant saturé et l'évacuation des camping-cars bouchée, la SAUR a donc fermé temporairement cette zone le temps d'effectuer les travaux.

Le Maire propose au conseil de se prononcer sur le tarif de la salle des fêtes, à savoir de conserver le montant comprenant le tarif d'hiver toute l'année.

- La majorité préfère conserver les tarifs actuels afin de maintenir la régularité des locations. Messieurs Charles VEAUX et Junior BRICHART proposent d'appliquer une augmentation de 10% du tarif. Le sujet sera soumis à délibération lors du prochain conseil

Nous avons reçu une information de NCPA concernant des dégradations et le déplacement de barrières mises en place par le département et les communes sur la voie verte malgré l'interdiction de passage.

Suite à une réunion du comité technique des Terrains François à Ouistreham, il a été confirmé que l'entretien des clapets anti-retour n'a pas été effectué depuis 4 ans, la responsabilité incombe à Ports de Normandie dans le cadre de la convention et doit s'assurer que l'entretien est bien effectué.

**Comité de jumelage :** Une réunion est prévue à la mairie d'Amfreville le 19 février 2025, à laquelle participeront Monsieur le Maire et Madame Pascale DAGORN, pour organiser l'anniversaire des 50 ans du jumelage belge.

#### Point budget

Bilan du compte administratif 2024 en fonctionnement :

Dépenses : 143 536,93€  
Recettes : 229 689,11 €  
Excédent 2024 : 86 152,18€

Les principales dépenses concernent l'électricité et les travaux de voirie tandis que les principaux revenus sont générés par les aides de l'Etat et les revenus des immeubles (dont la salle des fêtes)

Bilan du compte administratif 2024 en investissement :

Dépenses : 71 728,25€  
Recettes : 19 026,96 €  
Déficit 2024 : 52 701,29 €

Le maire informe que nous avons reçu plusieurs demandes de subventions, elles seront étudiées lors de la prochaine réunion.

### **3/ Délibération – Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1 ;

Considérant que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, les collectivités ont désormais la possibilité d'opter pour la transmission par voie dématérialisée, via l'application « ACTES », de leurs actes soumis au contrôle de légalité au représentant de l'État ;

Considérant que la collectivité de Sallenelles souhaite s'engager dans la dématérialisation pour la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Après discussion, les membres de l'assemblée, à l'unanimité,

- décident de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- donnent leur accord pour que la collectivité accède aux services FAST ACTES proposés par la société DOCAPOSTE pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- autorisent le Maire à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire avec la préfecture du Calvados, représentant l'État à cet effet ;
- donnent leur accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société DOCAPOSTE pour la délivrance des certificats numériques.

Vote POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **4/ Délibération – Caution salle des fêtes**

Monsieur le Maire expose différents retours concernant l'état des lieux sortant de la salle des fêtes. La vaisselle pas toujours propre ou cassée, les électroménagers partiellement nettoyés ou non rendu en état, ménage approximatif et quelques dégradations malgré le règlement intérieur et le contrat.

Monsieur le Maire propose de rajouter au règlement intérieur que le chèque de réservation de 50€ initialement remis par les locataires en amont de la location, non encaissé et remis au locataire à l'état des lieux sortant, sera encaissé si les conditions de remise en état ne sont pas suivies.

Vote POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### **5/ Tour de table des commissions :**

**Commission communication** : La publication du prochain Petit Canard est en cours.

**Comité des fêtes** : Monsieur Christophe BUSSON a pris la parole au nom de Monsieur Jérôme MAHEUX, président du comité des fêtes, absent :

Suite à l'assemblée générale du 16 janvier 2025, le comité des fêtes est mis en pause pour le moment mais dispose suffisamment de trésorerie pour organiser l'arbre de Noël en 2025. Cependant, le comité est à la recherche de bénévoles afin de pouvoir assurer la foire aux greniers.

**6/ Questions diverses / Tour de table :**

Intervention de Madame Catherine MARTIN-LELIEVRE qui signale l'état du muret du cimetière à vérifier.

Intervention de Monsieur Christophe BUSSON qui alerte au sujet de rochers qui se décrochent au niveau du dalot.

→ Le lieu sera soumis à vérification

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun autre sujet abordé

La séance est levée à 20 heures 24 minutes.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal